



# Rapport de la Commission de gestion

Penthaz

Exercice 2017

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Noms et prénoms des membres	Fonctions
CANUTO Rinaldo	Président
VALZINO Carmen	Vice-présidente
ZOSSO Christophe	Rapporteur
AMARANTIDIS Filomena	Membre
DELEDERRAY Jacques	Membre
EMERY Christophe	Membre
GERBER Jean-Marc	Membre

## PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à partir du 8 janvier 2018, elle a tenu 17 séances dont des entrevues avec le boursier, les municipaux et le Syndic, comme suit :

- 5 février – Monsieur Cédric Tronchet
- 22 mars – Messieurs Albert Emery et Philippe Tesse
- 27 mars – Messieurs Jean-François Pollien et Pierre-Henri Dumont
- 18 avril – Monsieur Philippe Besson
- 27 avril – Employés de l'administration
- 27 avril – Employés des services extérieurs
- 30 avril – Concierge du complexe de la Léchire

Trois nouveaux membres ont rejoint la Commission de gestion.

Contrairement aux années précédentes, la Commission a décidé de s'écarter du Rapport de gestion de la Municipalité et a parcouru le fonctionnement de l'ensemble des dicastères.

Deux séances ont été consacrées à l'élaboration d'un questionnaire propre à chaque Municipal, sur la base des procès-verbaux des deux séances du Conseil communal tenues en 2017. Celui-ci a été adressé, au préalable, à la Municipalité en vue de la préparation des entretiens.

Nous avons également mis l'accent sur la gestion comptable informatique qui est totalement fonctionnelle depuis le 01.01.2017.

Nous avons rencontré l'ensemble des collaborateurs de la commune.

Nous avons effectué la visite des domaines communaux (jardins familiaux, réservoir, station de pompage et abri PCi).

**Nous tenons à souligner l'engagement de la Municipalité qui, avec un effectif réduit pendant une partie de l'exercice, a garanti un fonctionnement efficace de la commune et réalisé plusieurs chantiers importants.**

**Nous tenons à remercier chacun de nos interlocuteurs pour nous avoir consacré de leur temps.**

## GLOSSAIRE

<b>AIEE</b>	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
<b>AIPC</b>	Association Intercommunale de la piscine des Chavannes
<b>AJERCO</b>	Accueil de jour de l'Enfance Région Cossonay
<b>ARGdV</b>	Association de la Région du Gros-de-Vaud
<b>ASICoPe</b>	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthalaz
<b>ASICOVV</b>	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge
<b>ASIVenoge</b>	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
<b>ASP</b>	Assistant de sécurité publique
<b>BAMO</b>	Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage
<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pension
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>FC</b>	Football Club
<b>LAT</b>	Loi sur l'Aménagement du Territoire
<b>LAJE</b>	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
<b>LEM</b>	Loi sur les Ecoles de Musique
<b>PCi</b>	Protection Civile
<b>PGA</b>	Plan général d'affectation
<b>PPDL</b>	Penthaz - Penthalaz - Daillens - Lussery-Villars
<b>RC 177</b>	Route Cantonale 177
<b>RI</b>	Revenu d'Insertion
<b>SDIS</b>	Service de Défense Incendie et de Secours
<b>SDT</b>	Service du territoire
<b>UAPE</b>	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

## GESTION COMPTABLE INFORMATIQUE

Deux membres de la Commission de gestion ont suivi une présentation du nouveau logiciel comptable. Le Président de la Commission a reçu une formation plus approfondie, qui lui a permis, dans le cadre de sa fonction, avec l'accord de la Municipalité, d'accéder librement aux justificatifs des pièces comptables.

Le programme permet de vérifier le processus de traitement des factures, par dicastère, jusqu'à leur approbation et paiement.

Ce nouvel outil améliore l'efficacité dans la transmission et la rapidité de traitement.

Suite à la rencontre avec le boursier communal, nous avons constaté sa satisfaction quant à la mise en place aisée de ce système. Un collaborateur supplémentaire a été formé pour suppléer M. Tronchet en cas d'absence.

Le logiciel s'est avéré très utile pour effectuer les divers pointages et la vérification des factures que nous avons voulu examiner.

## CONSTATATIONS SUITE AUX ENTRETIENS

Les choix d'engagement du personnel sont conformes au budget proposé et voté par le Conseil communal.

En raison du transfert des tâches du canton aux communes, notamment dans le cadre de la police des constructions, la charge de travail de l'administration a fortement augmenté.

Les employés communaux sont globalement satisfaits de leur condition de travail et des relations avec leur responsable de service.

Dans les nouveaux locaux de l'administration, quelques aménagements sont encore à l'étude pour améliorer l'ergonomie de la réception des citoyens au guichet.

**Vœu No 1 : La Municipalité ayant décidé de devenir une administration formatrice, nous émettons le vœu d'envisager la possibilité de former des jeunes en difficulté.**

## MANIFESTATIONS VILLAGEOISES ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Nous constatons que de nombreuses manifestations villageoises sont organisées par la Municipalité. Cette grande diversité apporte une richesse à la vie villageoise.

Les infrastructures communales sont mises à contribution, en matériel et personnels qui apportent un précieux soutien.

La Municipalité peut servir de moteur à l'animation villageoise, émettre des idées, soutenir des projets. Son rôle principal doit rester la supervision et le contrôle financier des manifestations entrant dans le cadre des financements alloués sur le compte « Manifestations villageoises et culturelles ».

**Vœu No 2 : Nous préconisons que ces manifestations soient organisées par des comités indépendants avec des statuts clairs (buts, budget, etc) sur la base desquels une subvention pourrait être octroyée.** La Municipalité aurait, dans ce cas, un droit de regard sur le résultat financier desdites manifestations et l'octroi éventuel du maintien des subventions.

Notre région est riche d'offres culturelles. Proche de grandes agglomérations, il y a une foule de possibilités de loisirs disponibles.

Nos sociétés locales organisent au cours de l'année des manifestations de qualité.

C'est aux habitants de notre commune que doivent revenir les soutiens financiers engagés par la Commune.

**Vœu No 3 : Nous souhaitons que les manifestations villageoises soutenues par la commune soient organisées dans l'intérêt des habitants et la culture du village en tenant compte également des différentes tranches d'âge.**

La Commission de gestion est d'avis qu'il n'est pas utile de mettre sur pied des animations en concurrence avec des événements régionaux déjà populaires.

**Vœu No 4 : L'organisation du Penthaz Comique Club n'ayant pas le succès espéré, nous sommes d'avis que son avenir doit être repensé, voire remis en question.**

En ce qui concerne la communication relative au manque de succès populaire rencontré par les diverses animations, nous regrettons la teneur du courrier envoyé au Conseil communal, qui nous semble inapproprié et malvenu dans sa forme et son contenu.

## PLANNING DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Suite à l'annulation de deux séances prévues, plusieurs membres nous ont fait part de leur déception.

En 2017, deux séances seulement ont eu lieu. Celles-ci ont été relativement longues et ont, par leur durée et l'ampleur des dossiers et préavis en cours, limité le débat et les questions.

**Vœu No 5 : La Commission est d'avis qu'au moins 4 séances doivent être tenues annuellement.** Même sans préavis municipal, elles serviront à mieux informer les membres du Conseil communal des différents dossiers suivis par la Municipalité et les Commissions.

## PPDL – BUS PYJAMA

La bonne fréquentation des bus gratuits assurant la liaison entre les 4 communes Penthalaz - Penthaz – Daillens - Lussery-Villars (PPDL) et la gare CFF montre que ce service répond à un besoin des habitants de notre village.

Il faut relever que les deux véhicules à disposition devront être changés prochainement ; ils atteignent en effet 200'000 km au compteur.

Malgré les coûts qui seront occasionnés par le maintien de cette prestation, la Commission de gestion soutient la Municipalité dans son engagement à conserver ce moyen de transport mis à disposition de la population, qui représente sans aucun doute un atout pour notre commune.

**Vœu No 6 : La Commission est d'avis qu'il serait intéressant d'effectuer des statistiques sur la fréquentation par notre population.**

Par ailleurs, un service de « bus pyjama » circulant en fin de soirée les weekends depuis la gare a été testé pour une période de quelques semaines pendant l'été.

## EAU

Selon les rapports d'analyses 2017 du laboratoire cantonal, l'eau consommée à Penthaz est de très bonne qualité physio-chimique et aucune pollution n'a été constatée aux sources de la Molombe suite aux travaux de l'Entreprise Orllati SA à la décharge de Bioley-Orjulaz.

Pour votre bonne information, ci-dessous la structure de notre réseau :

- **Provenance de l'eau du réseau**

Elle est de deux types :

1. Sources de la Molombe (ruisseau situé aux limites territoriales de Bettens-Bournens-Daillens) collectées dans un réservoir construit sur le territoire de la commune de Bournens. Copropriétaire de ces sources et du réservoir avec les communes de Daillens et Bussigny, la commune de Penthalaz nous revend une partie de son eau.

2a. Sources de Prévondavaux (entre La Chaux et Chevilly) appartenant à la Ville de Lausanne.

2b. Station de pompage du lac (St-Sulpice VD) appartenant à la Ville de Lausanne.

Garante de notre approvisionnement, mais plus chère que celle de Penthalaz, l'eau de Lausanne est utilisée au minimum 2 jours par mois pour utiliser régulièrement la conduite et comme appoint lors de fortes demandes.

- **Station de pompage**

Adossée au battoir (croisement Rte de Daillens /Ch. des Publes), son rôle est d'alimenter les 2 réservoirs (1 x 600 m<sup>3</sup> et 1 x 300 m<sup>3</sup> réserve incendie) situés au Chemin du... Réservoir.

En cas de dérangement à la station, aucune alarme n'est activée sauf par un feu tournant.

La Commission de gestion soutient la solution envisagée par la Municipalité qui consiste à connecter le système d'alarme avec le numéro du portable de l'employé communal responsable.

## **Fontaines**

Les fontaines du village sont alimentées par des sources situées au nord du lieu-dit Crève Tête (près de l'autoroute, à la limite des territoires de Penthaz et Bournens).

L'eau des fontaines est donc gratuite.

La chambre de répartition pour les trois fontaines se situe au début du Chemin de la Rietgaz.

La fontaine de la Porcherie est hors service depuis la fin de l'automne 2017 en raison d'un problème lié à la chambre de répartition. La réparation est toujours en cours.

## **Concessionnaires**

Les concessionnaires ci-dessous sont mandatés par la Municipalité pour les diverses interventions de réparation et d'entretien :

- Soudure Tuyauterie Service SA Penthaz (STS)
- Cuénoud SA Patrick Curchod Penthalaz

Ces deux entreprises sont fiables, de proximité et pratiquent des prix corrects.

En cas de dépannages urgents, la priorité est donnée à STS qui dispose des moyens de génie civil nécessaires.

Aucune urgence n'a été relevée pour l'année 2017.

## **Divers**

Une source de Penthaz située au-dessus de l'entrée de l'autoroute, direction Yverdon (territoire de Sullens), n'est plus exploitée depuis de nombreuses années. Sa remise en état coûterait cher.

## **ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DES PUBLÉS**

La volonté future de la Municipalité est de séparer le trafic privé du trafic scolaire sur l'accès au complexe de la Léchire.

Ce projet est soumis aux règles imposées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui sont :

- Une mise à l'enquête
- Application de la procédure de la LAT

Quatre courriers ont fait l'objet d'une communication inefficace entre autorités diverses :

22.03.2017 => La Commune écrit au Service du Territoire (SDT)  
28.03.2017 => La SDT écrit à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)  
30.06.2017 => La Commune relance le SDT  
Septembre 2017 => La DGMR communique à la Municipalité une personne de référence au SDT.

A ce jour, la Municipalité est toujours en attente d'une réponse et a donc décidé de suspendre les démarches pour les intégrer à la future étude « Plan d'affectation de la zone de la Léchire ».

## BÂTIMENTS COMMUNAUX, CLASSIFICATION MH, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La section des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud a pour mission la protection et la conservation du patrimoine bâti. Nous avons sur notre territoire quelques bâtiments et objets (Eglise, Château, Pierre milliaire, Pierre à Sabots, ...) qui méritent d'être signalés. Ils doivent être conservés pour assurer un accès à des témoignages authentiques du passé, et ils doivent être documentés pour permettre la mise à disposition de tout un chacun d'un ensemble de données très précieuses.

**Vœu No 7 : Constatant que plusieurs bâtiments communaux et privés sont classifiés aux monuments historiques (SIPAL), nous proposons de les mettre en valeur de manière publique au moyen de plaquettes d'informations et en les mentionnant sur le site internet de la Commune.**

## UTILISATION DE LA COMMISSION DES ESPACES PUBLICS

Notre Commission s'est interrogée sur l'intervention de la Commission des Espaces publics lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017. Si nous avons bien compris le souci de cette dernière, il nous semble que plusieurs des points qui ont été soulevés n'entraient pas dans leur compétence.

Cette prise de position, tout à leur honneur, nous semble être due au manque de mise à contribution de cet organe par la Municipalité lors de chantiers touchant à l'espace public.

Il ressort des entretiens que cette Commission est un peu oubliée par la Municipalité.

**Vœu No 8 : Nous invitons la Municipalité à s'appuyer davantage sur la Commission des Espaces publics et à la tenir informée de tous les projets à venir qui impacteront les domaines publics de la commune.**

## VISITE DES DOMAINES

Le samedi 5 mai dernier, nous avons parcouru en compagnie de la Municipalité au complet une partie du domaine communal. Notre choix s'est porté sur des endroits que les anciens membres n'avaient pas encore visités.

Une promenade pédestre, conduite par notre Président, nous a emmenés tout d'abord jusqu'aux jardins communaux. M. Tesse nous a fait visiter les divers secteurs en répondant à nos questions.

La plupart des parcelles sont occupées. Une liste d'attente est ouverte et la demande est assez forte. Un bail est signé à l'attribution d'une parcelle.

A l'origine, les citoyens en situation précaire bénéficiaient d'une priorité. Aujourd'hui, cette pratique n'est plus en vigueur. De simples jardins communaux, cette zone est devenue un espace de détente.

La Municipalité nous a décrit les difficultés qu'elle rencontrait avec certains locataires qui ne respectaient pas le cadre fixé pour les constructions, particulièrement quant aux dimensions des abris et matériaux utilisés.

M. Tesse rappelle régulièrement les exigences aux fautifs. Des courriers sont adressés pour demander une mise en conformité.

M. le Syndic nous a fait part de son dépit face au manque de réaction des contrevenants.

Lors de notre visite, nous avons observé un cas de figure qui a déjà fait l'objet de plusieurs courriers envoyés par la Municipalité pour une mise en conformité.

**Vœu No 9: *Nous soutenons notre Municipalité dans ses démarches et l'invitons à prendre des mesures plus radicales envers les quelques récalcitrants, afin de maintenir l'aspect accueillant de cet endroit.***

Notre visite s'est prolongée par un passage devant les deux réservoirs d'eau potable. Un nouveau projet de distribution est à l'étude, car nos installations ne correspondront bientôt plus aux normes.

L'heure de l'apéro approchant, nous avons fait un arrêt à la station de pompage près du local de la voirie. M. Tesse nous a présenté les diverses commandes possibles pour l'apport d'eau de notre réseau.

Notre parcours s'est poursuivi dans les abris PCi sous le collège de la Léchire où la Société de Jeunesse nous attendait dans son local aménagé dans une partie des abris communaux. Autour d'un verre de vin cette fois, nous avons visité un endroit accueillant pour les jeunes du village.

Lors de cette visite, la Municipalité a constaté que les sorties de secours en cas d'incendie pourraient poser problème.

**Vœu No 10 : *Nous invitons la Municipalité à revoir cette question pour l'ensemble des locaux qui sont loués à des groupes.***

Nous avons terminé notre visite des domaines en testant le nouveau panneau d'information tactile, sis sur le trottoir en face du magasin Denner. L'usage nous en dira plus !

Un repas organisé par la Municipalité au restaurant du village a conclu cette promenade fort instructive.

## FINANCES

Notre contrôle des comptes 2017 s'est déroulé en plusieurs étapes.

Quelques entretiens avec le Boursier ont permis à la Commission de connaître le système comptable informatique.

Nous avons ainsi accédé directement aux pièces comptables archivées. Les classeurs « papier » des comptes ont été mis à notre disposition également.

Nous avons procédé par pointages en choisissant diverses pièces, sur l'ensemble de la comptabilité. Nous avons vérifié que la procédure comptable ait été respectée. Nous avons comparé avec « le grand livre » et vérifié l'inscription des montants dans les comptes.

Une séance a été consacrée à un contrôle systématique des pièces du chapitre 3 « Domaines et Bâtiments ».

Lorsque nous avons constaté des écarts entre le budget et les comptes, nous avons contrôlé les pièces en détail.

Quelques éléments en suspens ont été vérifiés lors d'un nouvel entretien avec le Boursier. Ce dernier a répondu à toutes nos questions et levé nos interrogations.

Nous avons pu constater le professionnalisme de notre Boursier. Nous le remercions pour son accueil et nous le félicitons pour sa parfaite maîtrise des dossiers et la qualité de son travail.

## **SYNTHÈSE DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION**

Sur la base des observations qui ont été faites lors des entretiens avec les Municipaux et des discussions qui ont suivi, la Commission de gestion formule les vœux suivants :

1. Que la Municipalité envisage la possibilité de former des jeunes en difficulté ;
2. Que les manifestations soient organisées par des comités indépendants avec des statuts clairs ;
3. Que les manifestations soient organisées dans l'intérêt des habitants et la culture du village ;
4. Que l'organisation du Penthaz Comique Club soit repensée, voire remise en question, cette manifestation ne rencontrant pas le succès escompté ;
5. Qu'au moins 4 séances du Conseil communal soient tenues annuellement ;
6. Qu'il serait intéressant d'effectuer des statistiques sur la fréquentation du PPDL par notre population ;
7. Que les bâtiments communaux et privés classifiés aux Monuments Historiques soient mis en valeur de manière publique au moyen de plaquettes d'informations et en les mentionnant sur le site internet de la Commune ;
8. Que la Municipalité s'appuie davantage sur la Commission des Espaces publics et la tienne informée de tous les projets à venir qui impacteront les domaines publics ;
9. Que la Municipalité prenne des mesures plus radicales envers les quelques locataires des jardins publics qui ne respectent pas la réglementation en matière de constructions ;
10. Que la Municipalité revoie la question des sorties de secours pour l'ensemble des locaux qui sont loués à des groupes.

## CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

Les comptes 2017 se sont soldés par un bénéfice de CHF 4'532.36 alors qu'il était prévu une perte au budget de CHF 72'700.00, ce qui est une bonne surprise.

La Commission de gestion 2017 tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour les réponses fournies aux différentes questions et sollicitations, ainsi que pour le travail accompli au quotidien pour notre commune.

Durant la période de travail, nous avons pu constater que la commune est gérée sans disfonctionnement. Il est important de signaler que, globalement, l'administration se complexifie avec des lois toujours plus nombreuses et des attentes grandissantes de la population. C'était également l'occasion de passer en revue les gros chantiers en cours sur notre territoire communal et la Commission a pu constater que ça bouge dans le bon sens à Penthaz.

D'importantes décisions pour l'avenir nous attendent au cours de cette législature. Il est évident que le Conseil communal devra faire des choix forts pour l'avenir de notre commune. Elle pourra compter sur la Municipalité et les services communaux pour mettre en pratique ces décisions avec le professionnalisme nécessaire.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,**

**Au vu de notre travail au sein de la Commission de gestion pour l'exercice 2017, nous vous proposons de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes, à l'organe de révision et de relever la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2017**

Fait à Penthaz et validé par la Commission de gestion en date 28 mai 2018

Au nom de la Commission de gestion :

Le président :

M. Rinaldo CANUTO



Le rapporteur :

M. Christophe ZOSSO

